Modèle 1988

ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour l'immatriculation)

Le constructeur, soussigné ..... Inscrit sous le n° 3111 ou le n° 3114 du code APE (1)
Le carrossier-constructeur, soussigné ..... **Ets DORGLER Fils S.A** .....Inscrit sous le n° 342 A du code APE (1)
demeurant à : ..... **Z.I. Rue de l'Industrie – 67730 CHATENOIS** .... Tél : **03 88 92 26 99**
déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) : .....
.....
.....
.....
la carrosserie suivante : ..... **BETON HTM 904 Nock N° 914 847**

et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
- Le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation :
- Le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61,R.62, R.82 à R.94, R98 à R102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son application.
- Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. (X = ... **2,550 m)** satisfait aux limites minimale **(1,760 m)** et maximal **(2,657 m)** fixées par le constructeur : - dans sa notice descriptive (1) - dans l'accord joint de son service technique (1)

et la longueur de ferrures est inférieure à 120 mm.
- Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieures aux charges au sol minimales et inférieures ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur.
- La largeur du véhicule (..... **2,55 m ....)** n'excède pas celle fixée par le constructeur **(....2,55 m....)**
- Le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM).
- Le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2) :

Genre (3) : ..... **CAM**
Carrosserie (4) : ..... **BETON**
Marque : ..... **VOLVO**
Type : ..... **FM 8444B / 43**
N° d'identification : **YV2J S02G 06A 616 489**
Nombre de places assises (conducteur compris) : **2**
Empattement : F = ... **1à3** **4,300 m**
F' (5) = ... **3,988 m**

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :

Longueur L = ... **8,90 m**
Largeur ⁄= ..... **2,55 m**
Surface L X ⁄= ..... **22,70 m²**

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile du chargement : T = ... m
Porte à faux arrière du véhicule : X = ... **2,550 m**
Longueur des ferrures et charnières : C =..... m
Distance du centre de gravité de chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :
Y = ... **1,260 m**
Porte à faux arrière utile : Xu = (T/2) - Y = ... m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :
F' - Y = ... **2,728 m**

- Poids total autorisé en charge : PTAC = ... **32000 kg**
-**Poids à vide** (avec carrosserie) (6) = ... **kg**
PV = PC + M +Ca = ... **13440 kg**
PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
M : Poids du ou des portes roues de secours garnis.
Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sans pivot semi-remorque) :
PV.AV = ... **8040 kg**
-Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6)
PV.AR = ... **5400 kg**
- Poids du conducteur et des passagers :
p : 75 kg x (conducteur + passagers) = ... **150 kg**
- Pois du conducteur et des pasagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (7)
(cas de cabine avancée) (1) : p.AV = p = ... **150 kg**
(Cas de cabine normal) (1) : p.AR = 2p/3 = ... **0 kg**
- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (7)
(cas de cabine avancée) (1) : p.AR = 0 kg
(cas de cabine normal) (1) : p.AR = p/3 = ... **0 kg**
- Chargement : Ch = PTAC - PV - p = ... **18410 kg**

(1) Barrer la mention inutile.
(2) Voir notice descriptive.
(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.
(4) La carrosserie indiquée doit être à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.
(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.
(6) Joindre les tickets de pesée correspondants.
(7)Dans le cas de cabine «hors série» p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.